



Rapport d'activité 2010

Rapport d’activité
de l’Association Professionnelle des Experts Indépendants
établi au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2010

Préambule

L’Association Professionnelle des Experts Indépendants (APEI) a été constituée le 25 janvier 2008, sous la forme d’une association loi de 1901, à l’initiative de professionnels intervenant en qualité d’experts indépendants dans le cadre des offres publiques.

L’Autorité des marchés financiers (« AMF »), conformément aux dispositions de son Règlement Général, a décidé de reconnaître l’APEI, en tant qu’association professionnelle d’experts indépendants, le 9 avril 2008, et a approuvé simultanément le code de déontologie de l’APEI.

Le présent rapport rend compte des activités menées par l’APEI au cours de l’année 2010, et plus particulièrement de la mise en place de groupes de travail qui ont pour objet d’apporter des réflexions et des propositions sur l’expertise indépendante.

Orientations générales de l’APEI

Au cours de l’année 2010, l’APEI a continué à travailler sur l’environnement réglementaire de l’expertise indépendante. A ce titre, elle a contribué à l’évolution de cette activité en étroite association avec l’AMF, qui a ainsi mis en ligne sur son site Internet le 27 juillet 2010 une mise à jour des recommandations sur l’expertise financière indépendante publiées le 26 septembre 2006.

Les modifications et précisions portent notamment sur :

- « - la description du fondement réglementaire de l’intervention de l’expert indépendant dans sa lettre de mission et en préambule de son rapport ;*
- le point de départ du délai minimum dont dispose l’expert indépendant pour établir son rapport ;*
- la justification de la mise à l’écart par l’expert indépendant de certaines méthodes de valorisation ;*
- les diligences de l’expert indépendant sur le plan d’affaires et leur restitution dans son rapport ;*
- les diligences de l’expert indépendant liées aux situations de conflit d’intérêts ayant conduit à sa nomination et leur restitution dans son rapport ;*

APEI – Rapport d’activité 2010

- la prise en compte par l’expert indépendant des échanges qu’il a eus avec notamment les actionnaires minoritaires,
- l’adhésion ou non de l’expert indépendant à une association professionnelle. »

Ainsi, tous les rapports d’expertise indépendante devront préciser le nom de l’association à laquelle l’expert indépendant adhère et à défaut, les raisons de sa non adhésion.

Par ailleurs, l’année 2010 a été marquée par l’élection de Dominique Ledouble, Président de l’APEI, en qualité de Président de la Fédération Française des Experts en Evaluation (« FFEE »), le 8 avril 2010. La FFEE a été admise en tant que membre de l’IVSC fin 2010 pour représenter la France au sein de cette institution et d’en promouvoir les bonnes pratiques.

Les membres du Comité Directeur se sont réunis régulièrement tout au long de l’année 2010 pour valider les nouvelles demandes d’adhésion mais également pour traiter des questions courantes et de l’évolution de l’APEI.

Gouvernance

Le Comité Directeur

La composition du Comité Directeur n’a pas varié en 2010 :

| | | |
|---------------------------|------------------------------|----------------|
| Dominique Ledouble | Ledouble SA | Président |
| Jean-Charles de Lasteyrie | Ricol Lasteyrie | Vice-Président |
| Jean-Florent Rérolle | Houlihan Lokey | Vice-Président |
| Jean-Louis-Mullenbach | Bellot Mullenbach & Associés | Secrétaire |
| Marie-Ange Farthouat | Farthouat Finance | Trésorière |

Les membres du Comité Directeur seront renouvelés au cours de l’assemblée générale statuant sur les comptes 2010.

Le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour fonction de s’assurer du fonctionnement régulier de l’Association, notamment en ce qui concerne l’admission des membres, la perte de qualité de membre et le contrôle de qualité. Pour ce faire, il dispose de tout pouvoir d’investigation au sein de l’Association. Il établit annuellement un rapport sur le fonctionnement de l’association ; celui-ci est rendu public et transmis à l’Autorité de Marchés Financiers.

Le Conseil de Surveillance est composé comme suit :

| | |
|---------------------|-----------------------------------|
| Daniel Lebègue | Président |
| Hélène Ploix | membre du Conseil de Surveillance |
| Vivien Levy-Garboua | membre du Conseil de Surveillance |

Le contrôle qualité est assuré par une personne indépendante en la personne de Gérard Petiteau.

Activités de l’exercice 2010

Admissions

Au cours de l’année 2010, l’APEI a continué son processus d’agrément de nouveaux adhérents en validant l’adhésion de deux nouvelles sociétés.

Ainsi, au 1^{er} mars 2011, les effectifs de l’APEI sont de 14 sociétés représentées par 45 personnes physiques.

Contrôles qualité

La direction du contrôle qualité confiée à Monsieur Gérard Petiteau a été en charge de procéder à la présentation des nouvelles candidatures pour l’année 2010 et qui a permis l’agrément des 2 nouvelles sociétés.

Un rapport d’activité annuel a été remis au Conseil de Surveillance de l’APEI. Il avait pour objet de rendre compte des contrôles effectués et des activités connexes du contrôleur en 2010. Ces activités ont principalement porté sur l’étude de la relation des experts indépendants avec les actionnaires minoritaires. Ce rapport d’activité a également été remis à l’AMF.

Pour l’année 2011 les contrôles continueront à être effectués pour les nouvelles candidatures ; des contrôles seront également effectués auprès des adhérents de l’APEI qui ont réalisé des expertises indépendantes au cours de l’année 2010.

Travaux des commissions

Au cours de l’année 2010 une enquête a été menée auprès des adhérents sur les relations qu’ils entretiennent avec les actionnaires minoritaires dans le cadre de missions d’expertises indépendante. Un rapport a été rendu par Monsieur Gérard Petiteau.

L’APEI a par ailleurs réfléchi à nouveau aux règles qu’il conviendrait de poser pour permettre une application plus large du principe du contradictoire dans le déroulement des expertises indépendantes.

Administration et finance

Au cours de l'année 2010, l'APEI a vu ses cotisations croître, mais également ses dépenses, notamment par la nouvelle cotisation d'adhésion à la FFEE.

Les charges de fonctionnement de l'APEI sont exclusivement couvertes par les versements de ses adhérents sur la base d'une cotisation annuelle de 1 500 euros hors taxes et d'une facture au titre du contrôle a posteriori de 4 900 euros hors taxes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'APEI a dégagé un résultat positif de 5 274 euros. Il a été proposé à l'assemblée générale des sociétaires, et validé par ceux-ci, de porter à un poste de réserves l'excédent de l'exercice 2010.

Perspectives

Pour l'exercice 2011 en cours et au titre de ses activités courantes, l'APEI s'est fixé comme objectifs de continuer l'enregistrement de nouvelles adhésions et renforcer le positionnement de l'APEI.

L'Assemblée générale sera marquée par le renouvellement du Comité Directeur.

Le Président

Dominique Ledouble

Bilan (en euros)

| | 2010 | 2009 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Actif | | |
| immobilisations | | - |
| créances | 24 047 | 11 639 |
| trésorerie | 2 937 | 16 891 |
| charges constatées d'avance | 3 000 | |
| Total | 29 984 | 28 530 |
| Passif | | |
| fonds associatif | 5 946 | (173) |
| résultat de l'exercice | 5 274 | 6 119 |
| dettes fournisseurs | 15 883 | 21 624 |
| dettes sociales et fiscales | 2 881 | 960 |
| Total | 29 984 | 28 530 |

Compte de résultats (en euros)

| | | 2009 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | | |
| cotisations | 31 200 | 49 300 |
| autres produits | | - |
| Total | 31 200 | 49 300 |
| Charges d'exploitation | | |
| achats et charges externes | 25 926 | 43 181 |
| frais de personnel | | |
| dotations aux amortissements | | |
| Total | 25 926 | 43 181 |
| Résultat | 5 274 | 6 119 |